



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☐ 01.30.93.06.91

☎ 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 19 décembre 2018

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mmes Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe) Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), M. Mouloud Abdedou (3^{ème} adjoint), Mmes Ajéra Aoun, Jacqueline Lemerrier et Karine Macerelle, Stella Hébert-Le Bronec, MM. Patrick Hérouin, Gérard Solaro, Fabrice Guénand et Arnaud Thomas

Le secrétaire de séance est Monsieur Gérard Solaro

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil et en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose d'y rajouter deux délibérations :

« mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 »

Et

« financement de l'assurance prévoyance des employés communaux par la commune »

Le Conseil donne son accord.

- 1) Eclairage public
- 2) Adhésion de la commune de Cernay-la-Ville au SEY
- 3) Fonds de concours CCPIF
- 4) Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019
- 5) Prise en charge des cotisations de l'assurance prévoyance des employés communaux par la commune
- 4) Avancement des commissions
- 5) Questions diverses

1. Eclairage public

Monsieur le Maire dit que le conseil municipal a décidé en février 2017 d'éteindre l'éclairage public la nuit, pour appliquer cette décision la commune s'est équipée d'horloges, dit que cet investissement a été financé en partie par le PNR.

Une habitante de Gommecourt a été reçue par Mmes Bocquiaux et Rundstadler en mai dernier afin de porter les doléances de plusieurs habitants mécontents qui demandaient de rétablir l'éclairage public la nuit, les conseillers municipaux informés de cette demande et après de nouveaux échanges, n'ont pas souhaité revenir sur leur délibération.

Le 28 novembre dernier, cette personne a rencontré Mme Rundstadler et M. Abdedou. A cette occasion, elle leur a remis une pétition signée par 126 personnes représentant environ 90 foyers. Des personnes ayant signé cette pétition étant présentes ce soir, M. le Maire dit qu'il est normal d'écouter leurs doléances.

M. le Maire tient à préciser que les conseillers municipaux ne sont pas des béni-oui-oui comme il a pu l'entendre, que le conseil municipal a débattu de ce sujet et qu'il a pris sa décision. Dit que le conseil municipal a été élu en 2014 pour gérer les affaires communales et qu'il ne souhaite pas qu'à chaque fois qu'il y a une pétition l'on revienne sur les décisions du conseil municipal. Néanmoins, M. le Maire reconnaît que la demande de ces personnes est recevable et démocratique et par correction il interrompt la séance à 19h30 afin de donner la parole aux personnes pétitionnaires présentes.

Après que le public a pu s'exprimer et échanger avec les conseillers municipaux, M. le Maire rouvre la séance.

M. Solaro rappelle le cadre juridique des pétitions.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer à nouveau sur cette demande. Les conseillers municipaux à 10 voix pour et 2 voix contre décident de maintenir l'extinction de l'éclairage public la nuit de minuit à 5h00 du matin.

2. Adhésion de la commune de Cernay-la-Ville au SEY

Monsieur le Maire dit qu'il faut approuver l'adhésion de la commune de Cernay-la-Ville au SEY. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent l'adhésion de la commune de Cernay-la-Ville au SEY

3. Fonds de concours CCPIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 ;

Vu la délibération n°2018-004 de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France, créant un fonds de concours ;

Vu les délibérations n°2018-048, n°2018-053 et n°2018-066 de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France ;

Considérant les dossiers de demande de subventions des communes ;

Considérant la possibilité de financer la réalisation d'équipements par la procédure des fonds de concours de la CCPIF ;

M. le maire rappelle (V du III de l'article L 5214-16 du CGCT) qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés par la communauté de communes à ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Il indique que les communes de Jeufosse, Chaufour-lès-Bonnières et Gommecourt ont respectivement pour projet :

- Jeufosse : Aménagement du grenier de la mairie pour 24 312,67 € HT
- Chaufour-lès-Bonnières : remplacement d'une partie du vitrage de la salle des fêtes pour 16 438,97 € HT
- Gommecourt : aménagement d'un parking pour la bibliothèque, estimé à 17 145,33 € HT

M. le maire rappelle par ailleurs (V du III de l'article L 5214-16 du CGCT) que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il propose donc d'approuver le versement par la CCPIF d'une aide financière aux communes de Jeufosse, Chauffour-lès-Bonnières et Gommecourt pour le financement de leurs projets.

Il dit que le montant maximum de l'aide sera de 7 500 € par commune.

Après avoir entendu M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le versement d'une subvention intercommunale dans le cadre du fonds de concours de la CCPIF, aux communes suivantes : Jeufosse, Chauffour-lès-Bonnières et Gommecourt.

4. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire dit que pour que la commune puisse payer l'achat du copieur, il est nécessaire que les conseillers autorisent le mandatement de cette dépense d'investissement avant le vote du budget 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits à la section d'investissement du budget communal 2018 avant le vote du budget primitif 2019, pour les dépenses suivantes :

Achat du copieur	cpte 2183	3 678€
------------------	-----------	--------

5. Prise en charge des cotisations de l'assurance prévoyance des employés communaux par la commune

Monsieur le Maire dit que les employés de la commune adhèrent à un contrat de prévoyance collective pour le maintien de salaire des employés communaux en cas d'indisponibilité.

Ce contrat vient en complément des indemnités journalières et de la pension d'invalidité.

Actuellement, les cotisations de ce contrat sont prises en charge intégralement par les employés.

Monsieur le Maire propose que cette cotisation soit prise en charge par la commune.

Le montant des cotisations pour 2018 est de 2 137.29€.

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la prise en charge de la totalité des cotisations du contrat de prévoyance collective de maintien de salaire par la commune à compter du 1^{er} janvier 2019.

6. Avancement des commissions

Commission BMO :

Monsieur le Maire dit que le bulletin municipal est en cours de finition, il devrait paraître en début d'année.

Commission sécurité routière :

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu le rapport d'Ingénieur Y pour l'étude de sécurité routière du bourg, que l'on est en attente des éléments financiers de JSI pour l'enfouissement des réseaux.

7. Questions diverses

M. le Maire dit que suite à une réunion de la CCPIF avec la société Yvelines Numérique, il est proposé de financer une étude de faisabilité sur chaque commune du territoire intercommunal pour intégrer un système de télésurveillance. Il dit que sur ce sujet la Gendarmerie l'a contacté, il a désigné M. Hérouin et M. Abdedou en tant que référents pour la commune de Gommecourt. M. Solaro dit qu'il est réservé sur la légalité d'un tel projet au regard de ce qu'il sait de la jurisprudence de la CNIL.

Mme Bocquiaux dit qu'elle a reçu un mandataire d'AXA qui souhaite présenter une proposition de contrat de mutuelle communale à l'occasion d'une réunion publique.

M. Thomas dit qu'il y a beaucoup d'accidents sur la rue du Temple, qu'il faudrait faire quelque chose avant qu'il y ait un accident grave.

Il est décidé de faire peindre une ligne blanche continue afin que les voitures ne puissent plus doubler.

M. Abdedou dit qu'il a vu avec les employés communaux pour le ramassage des déchets verts. Ce sera le lundi matin à partir du 1^{er} avril 2019. Les personnes viendront chercher leurs sacs en mairie, à cette occasion on leur remettra un document explicatif

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h45

Délibération n°1 : Extinction de l'éclairage public la nuit

Délibération n°2 : Adhésion de la commune de Cernay-la-Ville au SEY

Délibération n°3 : Fonds de concours CCPIF

Délibération n°4 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur le budget 2019

Délibération n°5 : Prise en charge de la cotisation de l'assurance prévoyance des employés communaux par la commune

Mouloud Abdedou

Gérard Solaro

Karine Macerelle

Jacques Guérin

Christelle Rundstadler

Patrick Hérouin

Ajéra Aoun

Jacqueline Lemercier

Arnaud Thomas

Fabrice Guénand

Stella Hébert-le-Bronec

Roselyne Bocquiaux